

Commune d'Etterbeek
Service Aménagement du
Territoire – Urbanisme
Avenue des Casernes, 31/1
B - 1040 BRUXELLES

Bruxelles, le 10/07/2026

N/Réf. : ETB20118_JUIL2026_PU
Gest. : XX/XX
V/Réf. : ENS3242
NOVA : 05/ENS/2030016

ETTERBEEK. Place Saint-Antoine 41 - 42
(= partiellement en zone de protection de l'Eglise Saint-Antoine de Padoue)
PERMIS D'URBANISME : placer une enseigne perpendiculaire au rez-de-chaussée d'un commerce
Demande de la Commune du 06/07/2026

Madame, Monsieur,

Faute de pouvoir réunir le quorum de présence nécessaire (CoBAT, art. 11, § 2), la CRMS ne rendra pas d'avis sur la demande sous objet.

La procédure peut néanmoins se poursuivre, sans qu'il y ait lieu de tenir compte d'un avis rendu hors délai (CoBAT, art. 126 §3).

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.



A. AUTENNE
Secrétaire



S. VAN ACKER
Président

c.c.: csmets@urban.brussels ; hlelievre@urban.brussels ; crms@urban.brussels ; avis.advises@urban.brussels ; protection@urban.brussels ; lleirens@urban.brussels ; urbanisme@etterbeek.brussels